

14 Faits divers & Justice

Faits d'ailleurs

Une femme enceinte abattue par la police

Une femme, âgée de 30 ans, a téléphoné à la police pour signaler un cambriolage dans une maison à Seattle (Etats-Unis). Arrivées sur les lieux, les forces de l'ordre ont découvert la femme, qui les avait appelées, armée d'un couteau. Les deux policiers ont crié : « Reculez ! Reculez ! », avant de tirer sur la trentenaire à plusieurs reprises devant ses trois enfants. La victime est morte sur le coup. Charleena Lyles était enceinte de trois mois et souffrait de troubles mentaux. Cet incident a créé la polémique auprès de la population locale qui pense que la police aurait pu utiliser un taser pour neutraliser la jeune femme.

Écrasé par le coffre-fort qu'il tentait de voler

Quatre hommes ont cambriolé une boulangerie à Saint-Georges-d'Oléron (France). Durant le cambriolage, un coffre-fort de 400 kilos est tombé sur un des cambrioleurs. Écrasé au niveau du haut des jambes et du ventre, le malfaiteur n'est pas parvenu à se dégager. Après avoir tenté en vain de soulever le coffre-fort, ses trois complices l'ont abandonné sur place et ont pris la fuite. Le jeune homme est parvenu à prévenir les secours avec son smartphone. Ce sont ces derniers qui l'ont sorti puis hélicoptéré au Centre hospitalier de La Rochelle, où il se trouve entre la vie et la mort. Ses trois complices sont activement recherchés.

Il "roule sur les flammes" pour tenter de sauver sa mère

Miguel Manuel a bravé le danger pour venir en aide à sa maman prise au piège de l'incendie qui sévit au Portugal. Mais il était trop tard. Il a retrouvé le cadavre calciné de sa mère, à 500 mètres du domicile familial.

Un nourrisson indemne après avoir chuté du 6^e étage

Les faits se sont déroulés dans un appartement situé au 6^e étage dans un immeuble du Bronx à New-York (Etats-Unis). Un enfant a ouvert la fenêtre de la chambre de sa cousine, âgée de 2 ans, puis a quitté la pièce pour aller manger dans la cuisine. La fillette est parvenue à monter jusqu'à la fenêtre et est tombée dans le vide. Par chance, sa chute a été amortie par un auvent. Une femme, qui vit au 2^e étage, est parvenue à récupérer la victime qui est indemne.

Rassemblés par JNE

Après avoir longtemps semé la terreur à Petit-Paris 3 (Lambaréné) " Machete " mis hors d'état de nuire au débarcadère d'Isaac

SCOM

Lambaréné/Gabon

LES habitants de Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, singulièrement les riverains de l'aéroport, ne dormaient plus du sommeil du juste depuis plusieurs mois. En effet, Yann Ngoma, alias Machete - surnom donné à un sanguinaire incarné par l'acteur américain Danny Trejo, dans un film au titre éponyme-, leur empoisonnait la vie. Depuis mercredi 14 juin dernier, fort heureusement, en appréhendant cet individu dangereux, les agents de la Police d'investigations judiciaires (PIJ) ont mis un terme, du moins on l'espère, à cette situation angoissante.

Parmi quelques actes délictueux que ce compatriote d'une trentaine d'années aurait posés, une tentative d'incendie volontaire, de coups et blessures volontaires (CBV) et de vol aggravé sur une barge de la société Total Gabon.

Mercredi 14 juin dernier, jour de l'arrestation de Machete. Il est 21 heures. Le conducteur d'un remorqueur est étonné par la présence d'une silhouette sur la barge de l'opérateur pétrolier. Il s'agit de celle de Yann Ngoma. Celui-ci vient à peine de prendre un bain. Sauf qu'il porte le pantalon et la serviette du conducteur. S'ensuit une altercation entre les deux hommes. Les vigiles, qui arrivent quelque temps après sur les lieux, ont toutes les peines du monde pour neutraliser l'intrus. Ce dernier parvient même à les semer, en plongeant dans l'Ogooué.

NEUTRALISÉ. Ce n'est que partie remise car, contre toute attente, Ngoma revient sur la plate-forme flottante, armé de deux machettes, vers 22 heures, alors que le personnel dort déjà profondément. Il en profite pour semer la terreur sur le site, que les occupants abandonnent, en se jetant à leur tour à l'eau.

Une fois seul maître à bord, le brigand présumé met le feu à un matelas ainsi qu'aux vêtements et autres objets appartenant à l'équipage en fuite.

Selon toute vraisemblance, il a l'intention de faire exploser la barge. Mais il n'a pas le temps de mettre à exécution son sinistre plan, car il se retrouve face à un agent de l'unité spéciale des Forces de police nationale (FPN), en mission de surveillance, non



Photo : Jonas MOULENDA, Jonas MOULENDA

C'est ici au débarcadère d'Isaac, que le gangster présumé a été neutralisé par les éléments de la Pij.

loin de là, qui tente de le désarmer.

L'Officier de police judiciaire (OPJ) se heurte toutefois, lui aussi, à la résistance de l'agresseur. Il faut attendre l'arrivée des renforts, quelques instants plus tard, pour mettre Machete hors d'état de nuire...

Dans le rapport d'enquête consacré à ce dossier, on apprend que Petit-Paris 3, un quartier du deuxième arrondissement de la commune de Lambaréné, était devenu un véritable coupe-gorge dès la tom-

bée de la nuit. Il se dit même que Yann Ngoma, qui résidait au quartier Moussamoukougou, dans le premier arrondissement de la ville du Grand Blanc, y aurait aussi sévi. On parle de quatre viols. Ses victimes sont d'ailleurs invitées à se manifester dans le cadre de l'instruction ouverte à ce sujet. Le Jeudi 22 juin courant, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République qui, après audition, l'a écroué à la prison centrale de Lambaréné.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, CHARGE
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GRAINE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GABONAISE DE SECURITE ALIMENTAIRE

☎ / 01 44 21 33 ☒ 2735 Libreville

N° 00 1102 /MAEPG/SG/DG-AGASA/mpr



COMMUNIQUE

Suite aux informations relatives au « scandale de la viande avariée du Brésil », le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme Graine a annoncé en date du 28 mars 2017, l'ouverture d'une enquête sanitaire générale et la saisie conservatoire des produits présents sur le territoire national en vue des investigations analytiques par l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire.

Au terme de ce processus, l'AGASA a procédé à la saisie conservatoire de 189,41 tonnes de produits à base de volaille et au refoulement de 108 tonnes de produits alimentaires suspects.

L'AGASA a fondé son expertise en la matière sur d'une part, la littérature scientifique publiée, les informations sanitaires collectées grâce au réseau des agences pairs et des structures d'alertes sanitaires et d'autre part, sur des analyses effectuées par un laboratoire accrédité ISO/CEI 17025 du Royaume du Maroc.

Les échantillons de volaille, prélevés sur 8 conteneurs ont révélé les résultats suivants :

Au plan microbiologique :

- absence de salmonelles et de listeria monocytogenes, deux germes pathogènes majeurs qui gouvernent la sécurité sanitaire des produits à base de volaille.
- présence en dessous des seuils de tolérance requise des principaux germes, indicateurs d'hygiène des procédés.

Au plan chimique :

- absence totale de colorant de synthèse, de conservateurs, notamment les acides sorbique et benzoïque et d'anhydride sulfureux qui peuvent générer des effets cancérigènes à très forte dose.

Compte tenu de ce qui précède, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme Graine, tout en rassurant les populations Gabonaises de l'absence de dangers dans la volaille en provenance du Brésil, objet de la saisie conservatoire par ses services compétents, et s'appuyant davantage sur l'évaluation des risques y relatifs, annonce les mesures suivantes :

- levée des mesures de restriction ciblant certaines importations des produits alimentaires en provenance du Brésil ;
- main levée sur les produits à base de volaille saisie en vue de leur mise à la consommation en toute sécurité ;
- maintien du dispositif de surveillance sanitaire et phytosanitaire de toutes les importations alimentaires par l'AGASA ;
- mise en place immédiate par l'AGASA, des plans de surveillance et de contrôle pour certains produits en tenant compte de l'évaluation des risques correspondants.

Fait à Libreville, le 21 JUIN 2017

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé de la
mise en œuvre du Programme Graine

Yves Fernand MANFOUMBI